

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 juin 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 31 mai 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conformément aux dispositions pertinentes des résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011) du Conseil de sécurité et comme suite aux lettres qui vous ont été adressées par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, publiées sous la cote S/2011/203, j'ai l'honneur de vous informer que, comme prévu au paragraphe 9 de la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité, la Grèce a déployé des navires en vue de fournir une assistance et une protection pour l'évacuation des ressortissants étrangers souhaitant quitter la Jamahiriya arabe libyenne et qu'elle fournit cette aide aux fins de l'application des paragraphes 4, 6, 7 et 8 de ladite résolution.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Anastassis Mitsialis

